

## BIODIVERSITE : UNE ENQUÊTE REGIONALE INEDITE AUPRES DES PORTEURS DE DOCUMENTS DE PLANIFICATION URBAINE EN OCCITANIE

Pour la première fois en Occitanie, 25 territoires ont participé en 2020 à une enquête qui a eu pour objectif d'évaluer la réelle prise en compte des enjeux de biodiversité dans les documents de planification urbaine (SCoT, PLUi).



Crédit photo : Véronique Ventre – ARB Occitanie

### DES HYPOTHESES DE TRAVAIL CONFIRMÉES, QUI POSENT LA SITUATION EN OCCITANIE

- ✓ **Des compétences naturalistes peu mobilisées.**
  - Recours à des compétences généralistes : 78%
  - Mobilisation des experts naturalistes locaux lors des débats avec les élus : 28%
- ✓ **Des niveaux de pression d'inventaires naturalistes très faibles.**
  - Réalisation d'inventaires naturalistes : 20%
- ✓ **Des moyens financiers alloués au volet biodiversité insuffisants au regard des enjeux de préservation de la biodiversité.**
  - Budget dédié à la biodiversité : 26%
- ✓ **Une justification des choix d'aménagement qui ne priorise pas souvent la biodiversité.**
  - Absence de présentation explicite des enjeux de biodiversité dans les différents scénarios : 82%
- ✓ **Un manque de connaissance des ressources disponibles sur le sujet de la biodiversité.**
  - Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique considéré comme une ressource technique : 12%
- ✓ **Une séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) mal appréhendée à l'échelle de la planification territoriale.**
  - Difficulté pour définir clairement les mesures E, R, C : 73%

## L'ARTIFICIALISATION ET LA FRAGMENTATION DES ESPACES : L'UN DES PRINCIPAUX IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE

La région d'Occitanie est un territoire très attractif, accueillant chaque année, en moyenne, près de 50 000 nouveaux habitants. Cette dynamique engendre un rythme d'artificialisation des sols très soutenu, correspondant à plus de 105 000 ha entre 1990 et 2018 (source : Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie).

Or l'artificialisation des sols est identifiée comme l'une des principales menaces sur la biodiversité du fait de son double impact sur cette dernière : destruction, irréversible des milieux d'une part et rupture des continuités écologiques nécessaires à la survie des espèces d'autre part.

**Les politiques d'aménagement du territoire ont, à ce titre, une responsabilité majeure dans la préservation de la biodiversité. Les documents de planification qui les concrétisent, de type Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et les Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLU-i), constituent ainsi des outils stratégiques pour la préservation de la biodiversité en Occitanie.**

## UN BESOIN D'OBJECTIVITE SUR LA SITUATION REELLE EN OCCITANIE

En Occitanie, comme sur l'ensemble du territoire national, les documents de planification urbaine sont aujourd'hui identifiés comme les outils les plus impactants pour améliorer la prise en compte de la biodiversité, que ce soit par l'identification de Trames vertes, bleues et noires ou par la mise en œuvre de la séquence réglementaire « Eviter Réduire Compenser ».

Malgré de nombreux constats partagés et de retours d'expériences, il restait à objectiver la réelle intégration de cette problématique dans les documents de planification en vigueur sur le territoire régional.

**Le constat dressé par cette enquête confirme de réels manques et la nécessité d'améliorer rapidement la situation.**

## DES PERSPECTIVES DE TRAVAIL IDENTIFIEES : L'ARB OCCITANIE EN ACTION

**Cet « état de la situation » a permis de définir un grand nombre de chantiers d'améliorations sur le sujet.**

Dès cette année, des travaux animés par l'ARB Occitanie sont lancés à l'attention des structures en charge de l'élaboration des SCoT et PLUi, des bureaux d'études spécialisés, etc.

Ce travail partenarial doit permettre de poser les niveaux d'ambition souhaités en termes d'intégration de la biodiversité dans ces documents de planification, tout en identifiant les prérequis et les conditions de réussite (moyens humains, techniques ou financiers) pour une mise en œuvre opérationnelle.

### **Contacts :**

*Véronique VENTRE, Chargée de projet ERC/ Planification -  
Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie - Site de Toulouse  
05 61 39 67 95 - [veronique.ventre@arb-occitanie.fr](mailto:veronique.ventre@arb-occitanie.fr)*

*Pierre BIEUZEN, Chargé de projet Accompagnement des acteurs –  
Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie - Site de Montpellier  
04 67 17 87 48 - [pierre.bieuzen@arb-occitanie.fr](mailto:pierre.bieuzen@arb-occitanie.fr)*